



Droits de garde/parents séparés

Par **Sak3**, le **13/09/2009** à **21:34**

Bonjour, rnrnMon copain actuel a eu un enfant avec son ex compagne. Ils ne se sont jamais unis officiellement, leur seul lien étant cet enfant. rnrnSuite à une saisie du juge des affaires familiales, la garde a été confié à la mère de l'enfant, avec un droit de visite pour le père. rnrnCe dernier ayant établi la reconnaissance anténatale de l'enfant et ayant été dispensé de la charge d'une contribution à l'entretien de l'enfant faute de revenu. rnrnLa mère de l'enfant ne travaille pas et vit chez ses parents. rnrnLe prochain jugement pour les droits des parents de l'enfant est prévu pour Juin 2010. Mais nous souhaiterions savoir, d'une, si nous pouvions avancer la date de ce jugement, et de deux, si le fait d'être en couple officiellement avec logement commun nous favoriserait l'obtention du droit de garde ? rnrnMerci par avance de vos réponses